



Cyrille Goloubinoff
Association de la Haute-Vallée de l'Orge
3, chemin des Sources de l'Orge
78660 Saint-Martin-de-Bréthencourt
Cyril.goloubinoff@orange.fr

à

Monsieur le Président de la Commission
d'enquête du PREDMA

Saint Martin, le 9 juillet 2009

Monsieur le Président,

En tant que président de l'Association de la Haute Vallée de l'Orge et au nom de tous ses adhérents, je désire élever plusieurs objections au PREDMA actuellement soumis à enquête publique.

L'examen du document annexe intitulé « PREDMA – Texte du projet de plan », que j'ai consulté sur Internet, laisse apparaître plusieurs points problématiques, que je me permettrai d'énumérer :

- Sur la carte de la page 69 figurent les deux projets de sites de décharges¹ d'Allainville-aux-Bois (au lieu-dit Grosliu) et de Saint-Escobille ; porter sur un tel document deux projets pour lesquels rien n'est encore acté et qui n'ont encore aucune existence légale, c'est vouloir mettre devant le fait accompli une population riveraine qui a toujours manifesté la plus ferme opposition ;
- La carte de la page 65 illustre la vulnérabilité des eaux souterraines en Ile-de-France ; si on la compare à la carte mentionnée ci-dessus il apparaît que les deux projets de décharge prennent place sur des zones classées par le BRGM comme étant à forte vulnérabilité pour Saint-Escobille et à très forte vulnérabilité pour Allainville-Grosliu ; incohérence et méconnaissance des données physiques semblent avoir présidé au choix des sites envisagés ;
- La carte de la page 29 montre que les secteurs du sud Yvelines et du sud-ouest de l'Essonne, où sont situés les deux projets, sont parmi les plus faibles producteurs de déchets de toute la région ; pourquoi seraient ils appelés à devenir le déversoir des ordures produites ailleurs ? Par quel étrange effet d'osmose ?
- Le graphique n°10, page 157, montre que les capacités de stockage des déchets en Ile-de-France sont suffisantes pour absorber les productions actuelles jusqu'en 2020 ; ce délai de 11 ans pourrait être mis à profit pour réduire cette production à la source (effort des industriels concernant les emballages, augmentation du tri, du recyclage, du compostage individuel etc.) ; ouvrir de nouvelles capacités de stockage n'incitera pas les uns et les autres à faire plus d'effort : particuliers et industriels resteront dans l'optique du « toujours plus » de déchets (ce qui arrange certains...);
- Alors qu'il existe des capacités de traitement plus proches, les deux sites d'Allainville-Grosliu et de Saint-Escobille sont éloignés des zones de production des déchets : leur transport sera source de nuisances et violera le principe de proximité énoncé par le Grenelle de l'environnement ;
- Les agriculteurs riverains qui cultivent en bio ou en « raisonné » se verront dans l'impossibilité de continuer à produire ; veut-on réellement parvenir à augmenter en France les surfaces consacrées à l'agriculture biologique ? Et pourquoi geler des terres fertiles dévolues à une alimentation saine au profit d'une structure industrielle dont le besoin n'est pas prouvé ?

¹ Comme je suis pour la vérité des mots, j'utilise à dessein ce terme. L'expression Centre d'enfouissement technique ou tout autre vocable ne servent qu'à masquer la réalité. Sachant que des torchères et des systèmes de récupération des lixiviats sont prévus, c'est bien une décharge d'ordures que l'on veut nous imposer.

- De par leur configuration géologique, les deux sites sont totalement inadaptés à de type d'installation : pas de couverture argileuse, on est directement sur le calcaire d' Etampes , qui plus est fracturé et effondré ; à Groslieu, il existe notamment en plein milieu du projet un effondrement circulaire de plus de 200 m de diamètre ; tout montre que la nappe phréatique de Beauce est en communication quasi-directe avec la surface ; le BRGM ne s'y est pas trompé, qui a classé la zone comme présentant une « très forte vulnérabilité pour les eaux souterraines » (voir plus haut) ; or la nappe phréatique du secteur, avec tous les captages autour de Groslieu, constitue la ressource en eau potable de Dourdan et ses environs ; dans quelques années, lorsque le fameux « liner » censé retenir les « lixiviats » aura été perforé et que ceux-ci se seront déversés en dessous, que boirons-nous ? de l'eau en bouteilles venue d'ailleurs ?
- Le site de Groslieu est situé juste à l'aplomb d'une des sources de l'orge et de son bassin versant ; le projet d' Allainville-Groslieu fait peser un risque de pollution sur l'Orge, une rivière jusqu'ici préservée ;
- L'incinérateur de Ouarville (Eure-et-Loir) situé à quelques km des deux projets (voir carte page 66), fonctionne actuellement en sous-régime et serait « demandeur » de déchets à traiter ; si la volonté des pouvoirs publics est de disposer d'une capacité de traitement dans le secteur sud-Yvelines sud-ouest Essonne ou à proximité, il semble qu'elle est toute trouvée et qu'il n'est nul besoin d'en créer d'autres.

En définitive, les projets de décharge de Allainville-Groslieu et de Saint-Escobille semblent n'exister que pour satisfaire la demande des industriels de SITA SUEZ, pour lesquels les déchets constituent un rentable business, et non pour répondre aux besoins de la population qui n'en récoltera que les nuisances.

Pour ces raisons, les adhérents de l'association de la Haute-Vallée de l'Orge et leur président ne peuvent qu'accorder un avis défavorable au PREDMA dans sa forme actuelle et tant qu'il y sera fait mention des sites d' Allainville et de Saint-Escobille.

Espérant vous avoir exposé clairement mes arguments, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.

Le Président

Cyrille Goloubinoff

PS : je déplore par ailleurs que, pour une enquête qui concerne toute la population francilienne, soit 12 millions d'habitants, il existe si peu de lieux de consultation et un aussi faible nom de permanences des commissaires enquêteurs.